



Atelier de formation des membres de la Cour Suprême sur la formulation et le suivi des recommandations issues des missions de contrôle

Discours d'ouverture

du 30 novembre au 04 décembre 2020
à Kangaba

Monsieur le Président de la Section des Comptes ;

Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême ;

Monsieur le Secrétaire Général ;

Monsieur le Gestionnaire de la Cour Suprême ;

**Monsieur le Représentant de la Cellule d'Appui à la Réforme des
Finances Publiques ,**

**Mesdames et Messieurs les Présidents de Chambres, Conseillers,
auditeurs et Assistant de vérification ;**

Mesdames, les Greffiers ;

Messieurs les formateurs ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs

L'atelier de formation que j'ai le plaisir d'ouvrir, ce matin et auquel vous avez bien voulu participer si nombreux, procède de la mise en œuvre de l'activité de renforcement des capacités des membres de la Cour Suprême, du chronogramme d'activités du Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM) au titre de l'année 2020.

Il s'agit non seulement d'acquérir des compétences avérées en matière de formulation des recommandations mais aussi et surtout de construire des outils efficaces et adaptés pour instaurer un système de suivi fiable et dynamique des recommandations issues des missions de contrôle de la gestion des finances publiques.

Mesdames – Messieurs, chers participants

Au regard des dispositions pertinentes des articles 117 et 118 de la loi 046 du 23 septembre 2016 portant loi organique, fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle

La Section des Comptes contribue, par son action permanente de vérification, de contrôle et de conseil, à la transparence et à l'amélioration de la gestion publique, à travers la réalisation des missions suivantes :

- la sauvegarde du patrimoine public et le contrôle de la fiabilité et de la sincérité des finances publiques,
- l'amélioration des techniques et méthodes de gestion,
- la rationalisation de l'action administrative.

Pour ce faire, au regard des irrégularités ou infractions par rapport aux normes juridiques et de gestion en vigueur, elle formule des recommandations de manière à permettre, dans chaque cas, entre autres, de procéder aux corrections nécessaires ou encore de décider des mesures propres à prévenir pour l'avenir la répétition de tels manquements. -

Monsieur le Coordinateur de la CARFIP ;

Dès lors, vous compreniez à tel point ses assises constituent une priorité pour la Section des Comptes qui en sortira avec un outil précieux d'aide de décision, de veille et de suivi du bon emploi de l'argent public.

La bonne formulation et le suivi des recommandations permettront à la Section des Comptes, dans le cadre du budget-programmes de se prononcer sur la qualité de la gestion des ordonnateurs et gestionnaires de programmes, notamment la bonne exécution de leurs programmes conformément aux dispositions de l'article 102 du décret n°0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Mesdames, Messieurs les Membres, de la Cour Suprême,

Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à ce rendez-vous capital pour être en phase avec votre métier de plus en plus diversifié, complexe

et exigeant en termes de développement et de maîtrise d'outils pouvant contribuer à la transparence et la crédibilité de la gestion des finances publiques.

Qu'il me soit permis de remercier au nom de vous tous et au mien propre, la CARFIP pour la réalisation du présent atelier qui participe à l'atteinte de l'effet stratégique 3 du PREM 2017- 2021 en ce qui concerne le rôle dévolu à la Section des Comptes à savoir : « optimiser l'espace budgétaire afin d'exécuter de manière transparente et efficace, les dépenses publiques en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de développement durable ».

Un partenariat de qualité que nous ne cesserons de magnifier, car mettant la Cour Suprême en pole position à travers la Section des Comptes d'assurer sa mission de juridiction supérieure de contrôle des finances publiques avec à la clé le bon emploi de l'argent public et l'information du citoyen.

Mesdames, Messieurs les Membres, de la Cour Suprême,

Pour mener à bien cet exercice combien exaltant nous avons fait recours à un ancien du contrôle Général des Services Publics, en la personne de Monsieur Mamadou Daouda TRAORE qui, nous fera partager sa riche expérience en la matière.

Que Monsieur TRAORE, trouve ici l'expression de notre gratitude pour sa disponibilité et son engagement à animer la présente session.

Mesdames, Messieurs les Membres, de la Cour Suprême,

En vous renouvelant mes remerciements pour cette mobilisation exceptionnelle et en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'atelier de formation sur la formulation et le suivi des recommandations.

Je vous remercie de votre aimable attention.